



Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2017
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé

Onzième session

Genève, 20-22 mars 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la onzième session¹

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 20 mars 2017
à 10 heures, dans la salle VII.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

A. Débat de fond de haut niveau

3. Investissements d'impact – financer l'innovation et les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable.

¹ Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=UynlOK>. Il leur faut, avant la réunion, se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les participants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE à l'adresse http://www.unece.org/fileadmin/DAM/meetings/UN_Map.pdf.



B. Débat général

4. Questions découlant des décisions du Comité exécutif de la CEE et de l'Assemblée générale des Nations Unies.
5. Exécution du programme de travail :
 - a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;
 - b) Équipe de spécialistes des partenariats public-privé ;
 - c) Activités conjointes.
6. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau.
7. Programme de travail :
 - a) Programme de travail pour 2018-2019 ;
 - b) Plan d'activités intersessions pour 2017-2018.
8. Domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Les représentants sont invités à adopter l'ordre du jour provisoire.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/2017/1	Décision

Point 2. Élection du Bureau

2. Les représentants éliront les membres du Bureau du Comité pour un mandat de deux ans à compter de la présente session.

A. Débat de fond de haut niveau

Point 3. Investissements d'impact – financer l'innovation et les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable

3. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement prévoit que les investissements d'impact, c'est-à-dire les investissements qui, en plus d'être financièrement rentables, visent à générer des avantages sociaux ou environnementaux, doivent être encouragés et facilités.

4. Les investissements d'impact constituent la catégorie d'investissements qui affichent une des plus fortes hausses, sinon la plus forte hausse, dans la région de la CEE. D'après le Fonds européen d'investissement, la valeur des investissements d'impact réalisés dans 13 pays européens a plus que quadruplé en 2013-2015 et s'élève actuellement à près de 100 milliards d'euros.

5. Dans le même temps, ce montant est toujours faible comparé aux 3 900 milliards de dollars annuels nécessaires au financement du développement durable et aux 2 500 milliards de déficit annuel de financement. Il existe des capacités considérables et inexploitées en ce qui concerne l'échange de connaissances entre pays sur les moyens à mettre en œuvre pour éliminer les obstacles qui empêchent ce secteur du marché de l'investissement de poursuivre sa croissance.

6. Ce point de l'ordre du jour sera consacré à la contribution que la CEE peut apporter à la promotion des investissements d'impact dans l'innovation et les PPP.

B. Débat général

Point 4. Questions découlant des décisions du Comité exécutif de la CEE et de l'Assemblée générale des Nations Unies

7. Le secrétariat fera rapport sur les décisions qui ont été prises par le Comité exécutif de la CEE en ce qui concerne ses activités, notamment sa décision de transformer l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé en un groupe de travail des partenariats public-privé. Il rendra également compte des décisions pertinentes adoptées et des faits nouveaux survenus dans le cadre du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale ayant trait aux travaux du Comité, y compris ceux liés au Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Décision approuvant la création du Groupe de travail des partenariats public-privé afin de remplacer l'équipe de spécialistes des partenariats public-privé	ECE/EX/2016/L.17	Information

Point 5. Exécution du programme de travail

a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

8. Le secrétariat informera les représentants des activités menées par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis sa neuvième réunion. La réunion sera invitée à approuver le rapport de la dernière session de l'Équipe de spécialistes et le document sur les bonnes pratiques concernant les investissements d'impact et le financement de l'innovation aux fins du développement durable.

9. Le mandat de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a été renouvelé pour la dernière fois à la neuvième session du Comité, en 2015, pour une durée de deux ans. Le Comité sera invité à réviser le mandat de l'équipe afin d'y intégrer les incidences du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement sur ses travaux, et à se prononcer sur le renouvellement du mandat révisé pour deux années supplémentaires.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa neuvième réunion	ECE/CECI/ICP/2016/2	Décision
Investissements d'impact – financer l'innovation aux fins du développement durable	ECE/CECI/2017/3	Décision
Mandat et termes de référence révisés de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité	ECE/CECI/2017/4	Décision

b) Équipe de spécialistes des partenariats public-privé

10. Le secrétariat informera les représentants des activités menées par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé depuis sa huitième session et de la transformation de l'Équipe de spécialistes en Groupe de travail des partenariats public-privé. La réunion sera invitée à approuver le rapport de la dernière session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé. Elle sera également invitée à prendre note du rapport d'évaluation indépendante concernant le projet de développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de PPP au Bélarus, des principes directeurs concernant les PPP axés sur l'intérêt de la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et des normes et recommandations relatives aux PPP qui sont en cours d'élaboration.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé sur sa huitième session	ECE/CECI/PPP/2016/2	Décision
Rapport d'évaluation indépendante concernant le projet de développement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de PPP au Bélarus	ECE/CECI/2017/5	Information
Principes directeurs concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable	ECE/CECI/2017/CRP.1	Information
Normes et recommandations en cours d'élaboration concernant les PPP axés sur l'intérêt de la population	ECE/CECI/2017/CRP.2	Information

c) Activités conjointes

11. Le secrétariat fera rapport sur les activités exécutées conjointement avec d'autres parties, notamment sur i) la conférence « Jeter les bases d'une intégration économique et du développement durable dans la région de la CEE-ONU à l'horizon 2030 », organisée

conjointement avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales et le Gouvernement du Bélarus, à Minsk, en octobre 2016 (<https://www.unece.org/vision2030.html>), ii) la recommandation sur les PPP dans la facilitation du commerce élaborée conjointement avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), et l'atelier sur les PPP axés sur la population, organisé conjointement avec le CEFACT-ONU à Bangkok (Thaïlande).

Point 6. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau

12. Le Président présentera son résumé sur le débat de fond de haut niveau, que les représentants seront invités à examiner en vue de formuler des suggestions quant à la suite à donner à ce débat.

Point 7. Programme de travail pour 2018-2019

a) Programme de travail pour 2018-2019

13. Le Comité sera invité à examiner et à adopter le programme de travail et la liste des publications pour 2018-2019 et à les recommander au Comité exécutif pour approbation.

b) Plan d'activités intersessions pour 2017-2018

14. Le Comité examinera et approuvera le plan d'activités intersession qui sera mis en œuvre entre 2017 et la prochaine session, en 2018.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de programme de travail correspondant au sous-programme relatif à la coopération et à l'intégration économiques pour 2018-2019	ECE/CECI/2017/6	Décision
Plan d'activités intersessions pour 2017-2018	ECE/CECI/2017/CRP.3	Décision

Point 8. Domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales

15. Les représentants seront informés des domaines d'intérêt commun ainsi que de la collaboration effective ou possible avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales.

16. Le secrétariat fera rapport au Comité sur les moyens possibles d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes dans ses futurs travaux, comme cela lui a été demandé à la dernière session au titre de ce même point de l'ordre du jour (document ECE/CECI/2016/2, décision 2016-6.3)

Point 9. Questions diverses

17. Les participants arrêteront les dates de la prochaine session.

Point 10. Adoption du rapport

18. Les participants adopteront le rapport de la onzième session, notamment les décisions adoptées par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

III. Calendrier indicatif

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 20 mars 2017	
15 heures-15 h 20	Point 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau
15 h 20-18 heures	Débat de fond de haut niveau Point 3. Investissements d'impact – financer l'innovation et les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable
Mardi 21 mars 2017	
10 heures-13 heures	Débat de fond de haut niveau (suite) Point 3. Investissements d'impact – financer l'innovation et les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable (suite)
13 heures-15 heures	<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-18 heures	Débat de fond de haut niveau (suite) Point 3. Investissements d'impact – financer l'innovation et les partenariats public-privé axés sur l'intérêt de la population aux fins du développement durable (suite)
Mercredi 22 mars 2017	
	Débat général
10 heures-13 heures	Débat général Point 4. Questions découlant des décisions du Comité exécutif de la CEE et de l'Assemblée générale des Nations Unies Point 5. Exécution du programme de travail a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité b) Équipe de spécialistes des partenariats public-privé c) Activités conjointes Point 6. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau Point 7. Programme de travail a) Programme de travail pour 2018-2019 b) Plan d'activités intersessions pour 2017-2018

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
13 heures-15 heures	<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-18 heures	Point 8. Domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales
	Point 9. Questions diverses
	Point 10. Adoption du rapport
